



Service de la Scolarité

LAS 2025/2026

INFORMATION à l'attention des étudiants ayant réalisé leur choix de filières suite à leur candidature aux épreuves classantes MMOPK
MODALITES DE PRIORISATION DES FILIERES 1^{er} groupe d'épreuves LAS

La priorisation des filières choisies aura lieu **du mercredi 13 Mai 2026 17h00 au mardi 19 Mai 2026 23h59**.

Les étudiants devront OBLIGATOIREMENT prioriser leurs choix de filières même s'ils ne sont inscrits que dans une seule filière.

Pour se connecter :

- Se connecter sur l'ENT à l'adresse suivante : <http://ent.univ-amu.fr> , à l'aide de l'**identifiant** et du **mot de passe** habituels.
- Cliquer sur l'icône : **PRIORISATION DES FILIERES** ou le rechercher dans la barre de recherche

Les ordres de priorité pourront être modifiés tant que l'application sera ouverte.

Cette priorisation est impérative pour être affecté selon son choix.

Pour le cas d'un étudiant qui n'exprimerait pas de choix, la filière retenue comme vœu unique sera celle dans laquelle le candidat aura obtenu le meilleur classement. Dans l'hypothèse où un candidat aurait obtenu le même rang de classement dans 2 ou plusieurs filières, sera retenu comme vœu unique la filière ayant la capacité d'accueil la plus élevée.

Suite à cette priorisation **les résultats seront publiés le 27 Mai 2026 à 16H00** avec 4 cas possibles :

Les étudiants déclarés grands admis dans une filière MMOPK (**ADML : Admis sous condition d'obtention de la licence**).

Les étudiants **AU2G** c'est-à-dire autorisés à passer l'oral pour une ou plusieurs filières MMOPK,

Les étudiants ajournés (**AJ**)

Les étudiants défaillants (**DEF**)

Attention ! Les grands admis devront confirmer l'acceptation de leur admission ou indiquer leur renonciation à la filière proposée **au plus tard le 13 juin 2026 par e-mail à l'adresse suivante :**
smpm-scol-dfg2-adm@univ-amu.fr

En cas de désistement, l'étudiant est autorisé à passer l'oral au titre des filières pour lesquelles il est au-dessus de la note seuil déterminée par le jury ; il perd le bénéfice de sa place de grand admis mais toutefois peut réintégrer la filière désistée si son classement final à l'issue des épreuves orales le permet.

Date des oraux du 2ème groupe : du lundi 22 juin au vendredi 26 juin 2026.

TRES IMPORTANT : Si un étudiant grand admis ne confirme pas s'il accepte ou renonce à la filière par mail, il perd le bénéfice de son admission directe et la possibilité de passer l'oral.

A NOTER : Les résultats en MMOPK sont donnés sous réserve de la réussite de l'année de Licence : seuls les étudiants ayant validé leur année de licence en 1ere session pourront être inscrits en 2eme année MMOPK

DOCUMENT REMIS CONTRE EMARGEMENT LE MARDI 5 MAI 2026